



Affaire non restituer a la fin de mission

Par **zurgl**, le **25/08/2010 à 23:49**

Bonjour,rnrnVoilà je suis dans la situation suivante :rnJe travail dans une société de conseil qui vend mes services chez un client.rnDonc j'effectue tous mon travail chez mon client.rnAujourd'hui j'apprend que le client ne veut plus de ma présence au sein de son entreprise, il m'est interdit de m'y rendre. Le problème c'est que des affaires à moi y sont (sacoche, parapluie, vêtement....)rnJ'ai aucun document par écrit qui stipule que je ne dois plus y aller.rnrnComment je fais pour les récupérer ?rnrnrnMerci,

Par **P.M.**, le **26/08/2010 à 00:38**

Bonjour,rnJe vous conseillerais déjà d'obtenir un document écrit pour ne plus vous rendre chez le client et pour savoir ce que vous devez faire ou sinon de vous y rendre et si l'accès à votre poste de travail vous est interdit de récupérer vos objets personnels et là aussi d'obtenir un document écrit...